

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. L'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoit, au cas où les informations indispensables à l'établissement du budget ne leur sont pas communiquées avant le 31 mars, que les collectivités locales disposent d'un délai de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter leur budget. Les articles D 1612-1, D 1612-2 et D 1612-5 précisent la liste de ces informations indispensables ; elle comprend en particulier, outre les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité locale, les informations relatives à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le budget 2026 est soumis au vote le 27/04/26. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL 2026

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	569 949,37€	Excédent brut reporté	510 068,04 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	505 000,00 €	Recettes des services (Ch. 70)	91 394,00 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	132 152,67 €	Impôts et taxes (Ch. 73)	28 062,00 €
Dépenses financières (Ch. 66)	2500,00 €	Dotations et participations (Ch 74)	308 201,00€
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	1000,00 €	Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	109 050,00 €
Autres dépenses (Ch. 014)	7000,00 €	Fiscalité locale (Ch. 731)	443 471,00 €
Dotation aux provisions (Ch 68)	2000,00	Atténuation de charges (Ch.13)	500,00 €
Total dépenses réelles	1 214 102,04€	Produits exceptionnels (Ch 77)	0,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>1144,00 €</i>	Total recettes réelles	1 490 746,04 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>270 000,00€</i>		
Total général	1 490 746,04 €	Total général	1 490 746,04 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011

Charges à caractère général :

+ 1.03% par rapport au budget 2025 (+ 5 795,31 €)

Les dépenses sont sensiblement identiques à l'année dernière. Cependant des réaffectations différentes au sein de ce chapitre ont été opérées compte tenu de nouveaux projets.

Les sommes budgétées en 2025 sur les articles 60632 et 616231 (*Fournitures de petits équipements et Entretien Opérations voirie*) ont été réaffectées aux articles 615221 et 62876 (*Entretien, réparations bâtiments publics, remboursement frais à un GFP de rattachement*) pour prévoir les réparations des toitures endommagées par la grêle du mois de juin 2025. Cette dépense fera peut-être l'objet d'une prise en charge par l'assurance de la collectivité.

CHAPITRE 12

Frais de personnel

+ 1,98 %/ par rapport au budget 2025 (+ 9 800,00 €)

Les dépenses sont identiques à l'année dernière et tiennent compte de l'indice du point de la fonction publique et des hausses des cotisations sociales (URSAFF, CNRACL...)

Les salaires représentent 41,59 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
46,85%	42,75 %	42,75%	46,27 %	41,93 %	41,59%
		47,83%	43,46%		

CHAPITRE 014

Atténuations de produits

- 34,58 % par rapport au budget 2025 (- 3700,00 €)

739221.....Contribution au FPIC (*Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales*) inscrite au budget en fonction du montant versé en 2025 (*la notification des montants définitifs intervient chaque année après le vote du budget*).

Pour rappel : Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes.

Le FPIC est alimenté par des prélèvements à hauteur d'un milliard d'euros sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

CHAPITRE 65

Charges de gestion courante :

+ 40,51% par rapport au budget 2025 (+ 38 102,67 €)

Les augmentations pour ce chapitre concernent les articles 65315, 65818 et 65888 (*Formations des élus, autres, autres*) correspondant à l'abonnement du cloud pour les sauvegardes des logiciels notamment celui de la comptabilité de la commune et de la démolition d'un bâtiment n'appartenant pas à la commune.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes ont été évaluées selon des hypothèses prudentes afin de limiter les risques de surestimation.

CHAPITRE 70 et 75

Produits des services, du domaine et ventes, autres produits de gestion courantes

+ 10,10 % par rapport au budget 2025 (+ 8 384,00 €)

Cette augmentation est liée à la convention passée entre la commune et Haute Corrèze Communauté pour l'occupation des locaux du centre de loisirs

	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025	PREVISION 2026
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	91 233,22 €	93 899,00 €	114 110 ,98 €	91 394 ,00€
chapitre 75 Autres produits de gestion courante	126 316,82 €	137 518,00 €	140 831,28 €	109 050,00 € (identique à 2025)

CHAPITRE 74

Les dotations versées par l'Etat

Montants des deux dernières années

Libellé	2025	2026
Dotation forfaitaire des communes	195 600,00 €	194 978,00 €
Dotation de solidarité rurale des communes	128 304,00 €	81 169,00 €
Dotation nationale de péréquation des communes	3 789,00 €	56 448,00 €
Dotations aux élus locaux	3 322,00 €	4150,00
Total	331 015 ,00 €	336 745,00 €

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotation_commune_html.php?code=19261

CHAPITRE 73

Les impôts et taxes

Bases prévisionnelles 2026		Taux 2025	Produit
Foncier bâti	794 200,00 €	37,80 %	300 208,00 €
Foncier non bâti	58 000,00 €	98,39 %	57 066,00 €
Taxe d'habitation	342 200,00 €	6,92 %	23 680,00 €
TOTAL			380 954, 00 €
Ressources fiscales indépendantes des taux			297 761,00 €
Contribution du coefficient correcteur			-121 979,00 €
		TOTAL	556 736,00 €

La commune a la possibilité d'augmenter le montant de la taxe d'habitation sans qu'il y ait cette année exceptionnellement d'incidence sur le montant des autres impôts.

La commune n'a pas provisionné la totalité des ressources fiscales perçues jusqu'à présent compte tenu du projet d'effacement d'une des lignes électriques qui va engendrer la baisse de la recette sur les pylônes (-70 000,00 € environ).

NB : L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Elle est de 250 000 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	56 000,00 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	181 360,03 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	20 000,00 €	Subventions d'investissement (Ch13)	41 000,00 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	255 776,07 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	600,00 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	26 500,00 €	Immobilisations corporelles	12 000,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)041</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Opération d'ordre (Ch 041)</i>	<i>0,00 €</i>
Subventions d'équipement	8 000,00 €	<i>Opération d'ordre (Ch 040)</i>	<i>1 144, 00 €</i>
Total dépenses réelles	366 276,07 €	Total recettes réelles	236 104,03 €
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>139 827,96 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>270 000,00 €</i>
TOTAL GENERAL	506 104,03 €	TOTAL GENERAL	506 104,03 €

Les projets de l'année 2026 sont les suivants :

Certains projets qui seront réalisés en 2026 avaient été prévus et votés par le précédent conseil municipal.

- Programme de voirie
- Entretien et réouverture des chemins de randonnées
- Etude pour la faisabilité d'une halle de marché incluant le bâtiment de l'ancienne pharmacie
- Panneaux photovoltaïques sur le bâtiment industriel du Champ de la Croix
- Rafraichissement et modernisation des gîtes communaux
- Achats de tables de pique-nique et de bancs
- Réparation des toitures défectueuses de plusieurs bâtiments publics
- Achat d'une armoire sécurisée pour l'Eglise
- Modernisation des toilettes du camping

BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2026

Ce budget annexe répond à une obligation fiscale : depuis la réforme de la TVA immobilière, l'administration fiscale considère que les ventes de terrains à bâtir constituent des activités économiques, et qu'elles sont soumises par conséquent à la TVA. Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations. Le budget est établi hors taxes.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations en investissement (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains, mais de les vendre dès que possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

Il n'y a pas de recette car pas de compromis de vente signé, reste un stock de 9 lots à vendre.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant. Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien du réseau, l'électricité des stations de pompage, une participation aux frais de carburant, de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, les analyses d'eau réglementaires, les intérêts des emprunts à payer, l'amortissement comptable obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M4).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du budget à financer ses projets d'investissement sans nécessairement recourir à un emprunt nouveau.

Les recettes issues de la facturation de l'eau constituent la quasi-totalité des recettes de fonctionnement de ce budget :

Les dépenses de la section fonctionnement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	208 027,64 €	Excédent brut reporté	328 941,39 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	92 554,32 €	Recettes des services (Ch. 70)	165 280,00 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	6 500,00 €	Impôts et taxes (Ch. 73)	0,00 €
Dépenses financières (Ch. 66)	1 000,00 €	Dotations et participations (Ch. 74)	0,00 €
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	3 000,00 €	Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	1 000,00 €
Atténuation de produits (Ch. 014)	29 000,00 €	Fiscalité locale (Ch. 731)	0,00 €
Dotation aux provisions (Ch. 68)	1 000,00	Atténuation de charges (Ch.13)	0,00 €
Total dépenses réelles	340 081,96 €	Produits exceptionnels (Ch. 77)	1 000 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>112 243,95 €</i>	Total recettes réelles	496 221,39 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>73 275,48 €</i>	<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>29 380,00 €</i>
Total général	525 601,39 €	Total général	525 601,39 €

Le budget de la section eau et assainissement est de 525 601,39 € avec un excédent cumulé reporté de 328 941,39 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011

Charges à caractère général

- 9,32 % par rapport au budget 2025 (- 21 372,36 €)

La baisse pour ce chapitre concerne les articles 61521 et 617 (Entretien, réparations, bâtiments publics, Etudes et recherches).

CHAPITRE 012

Charges de personnel

- 2,57 % par rapport au budget 2025 (- 2 445,68 €)

La baisse pour ce chapitre concerne l'article 6218 (*Autres personnels extérieurs*)

CHAPITRE 014

Atténuation de produits

Pas de variation par rapport au budget 2025

CHAPITRE 65

Autres charges de gestion courante

Pas de variation par rapport au budget 2025

Création d'une ligne budgétaire supplémentaire : article 6542 (*créances éteintes*) pour un montant de 400,00 € (Créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure à la commune)

CHAPITRE 66

Pas de variation par rapport au budget 2025 car il n'y a plus d'emprunt sur cette section.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 70

+ 5,48 % par rapport au budget 2025 (+ 8 580,00 €)

Il est à noter une moindre consommation d'eau par les usagers, une augmentation de la redevance de modernisation des réseaux et une augmentation de l'assainissement collectif (tarif voté pour 2025 : 2 € minimum afin d'obtenir des subventions au maximum)

CHAPITRE 75

Autres produits de gestion courante

Pas de variation par rapport au budget 2025

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de ce service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, de biens immobiliers,

d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	0,00 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	3 000,00 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	0,00 €	Subventions d'investissement (Ch13)	9 000,00 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	200 000,00 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	0,00 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	55 000,00 €	Immobilisations corporelles	0,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)040</i>	<i>29 380,00 €</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>86 860,57 €</i>
Subventions d'équipement	0,00 €	<i>Opération d'ordre (Ch 040)</i>	<i>112 243,95 €</i>
Total dépenses réelles	284 380,00 €	Total recettes réelles	211 104,52 €
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>73 275,48 €</i>
TOTAL GENERAL	284 380,00 €	TOTAL GENERAL	284 380,00 €

Les principaux projets de l'année 2026 :

- Extension du réseau d'eaux usées « Impasse des Bessades »
- Site touristique : gestion de la pression, pose de compteurs.
- Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du camping.

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2026

La station-service constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent : les approvisionnements en carburant, le contrat de maintenance, l'électricité, les commissions sur les transactions par carte bancaire, une participation aux frais de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, l'amortissement comptable de la construction, obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M4).

Les recettes issues de la facturation de carburant constituent la quasi-totalité des recettes de ce budget qui, via une comptabilité de stocks obligatoire, retrace le cycle de l'activité de vente de carburant.

DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	920 253,26 €		Excédent brut reporté	19 187,46 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	10 000,00 €		Recettes des services (Ch. 70)	915 300,00 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	1 000,00 €		Impôts et taxes (Ch. 73)	0,00 €
Dépenses financières (Ch. 66)	0,00 €		Dotations et participations (Ch. 74)	0,00 €
			Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	100,00 €
Atténuation de produits (Ch. 014)	0,00 €		Fiscalité locale (Ch. 731)	0,00 €
Dotation aux provisions (Ch. 68)	0,00 €		Atténuation de charges (Ch.13)	0,00 €
Total dépenses réelles	931 253,26 €		Produits financiers (Ch76)	600,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>34 019,20 €</i>		Total recettes réelles	935 187,46 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>			<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>35 085,00 €</i>
Total général	965 272,46 €		Total général	965 272,46 €

Le budget de la section Station-Service est de 965 272,46 € avec un excédent cumulé reporté de 19 187,46 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 11

Dépenses courantes :

+ 0,29 % par rapport au budget 2025 (+ 2 658,52 €)

Cette variation concerne exclusivement l'article 60221 (*achats de matières premières et fournitures en prévision de la hausse du prix des carburants*).

CHAPITRE 12

Dépenses de personnel :

Pas de variation par rapport au Budget 2025

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont exclusivement liées à la vente de carburant. Le montant estimé pour 2026 est de 915 000,00 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : les dépenses pouvant faire varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la station-service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel pouvant s'imposer.
- en recettes : éventuellement les subventions d'investissement perçues

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	0,00 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	0,00 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	0,00 €	Subventions d'investissement (Ch13)	0,00 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	46 466,03 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	0,00 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	0,00 €	Immobilisations corporelles	0,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)040</i>	<i>30 085,00 €</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>42 531,83 €</i>
Subventions d'équipement	0,00 €	<i>Opération d'ordre (Ch 040)</i>	<i>34 019,20 €</i>
Total dépenses réelles	76 551,03 €	Total recettes réelles	76 551,03 €
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>
TOTAL GENERAL	76 551,03 €	TOTAL GENERAL	76 551,03 €

Projet 2026

- Etude sur la modernisation de la station-service (*réflexion sur les différents moyens de paiement, protection intempérie*)